

Département de Lot-et-Garonne

Commune de BON-ENCONTRE

**ARRETE
DU 28 DECEMBRE 2018**

Extrait du registre

VENTE AU DEBALLAGE

**Occupation du Domaine Public (Salle Jacques-Prévert)
Association BON-ENCONTRE ANIMATION**

Nous, Maire de la Commune de Bon-Encontre

Vu le Code des Collectivités Territoriales en son article 2213.6

Vu la déclaration préalable reçue de Monsieur LABARTHE, Président de l'Association BON-ENCONTRE ANIMATION, conformément à l'arrêté ministériel du 9 Janvier 2009,

ARRETONS

ARTICLE 1 : Monsieur Jean-Michel LABARTHE, Président de l'Association BON-ENCONTRE ANIMATION est autorisé à procéder à une vente au déballage intitulée « SALON DES ANTIQUAIRES ».

ARTICLE 2 : Cette manifestation se déroulera à la Salle Jacques-Prévert du **vendredi 08 février au dimanche 10 février 2019**.

ARTICLE 3 : Monsieur le Secrétaire Général de la Mairie, Monsieur le Brigadier Chef de Police Municipale, Monsieur le Commissaire de Police, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à Monsieur le Directeur Départemental de la Concurrence de la Consommation et de la Répression des Fraudes de Lot et Garonne.

Fait à Bon-Encontre, les jour mois et an que dessus.

**Le Maire,
P. TREY D'OUSTEAU**

Christian Ameling
Christian AMELING

Pour copie conforme,
Le Maire,

